

## Séance du 23 juillet 2020 : 19h

Date des convocations : 15 juillet 2020

**Présents** : 12

**Absents** : Mme Laché, M. Bonnichon, M. Hameau

**Procurations** : Mme Laché à Mme Vaslin ; M Bonnichon à Mme Chmiel ; M Hameau à M Marinier

**Secrétaire de Séance** : M Desloges

Approbation du compte -rendu de la séance du 25 juin 2020. Plusieurs conseillers signalent ne pas l'avoir reçu.

- **Ligne de trésorerie** : M le maire explique que dans le cadre de gros travaux d'investissement, les subventions accordées n'arrivent sur le compte de la commune qu'après le règlement des factures, d'où l'intérêt de bénéficier d'une ligne de trésorerie. A l'unanimité le conseil accepte le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la caisse d'épargne pour un montant de 80000 €
- **Nomination d'un référent CNAS** : La commune devant choisir au sein du conseil un représentant auprès du CNAS, M Marceau Marcq explique au conseil l'intérêt et l'objet du CNAS et est désigné à l'unanimité sauf une voix (M Marcq ne prenant pas part au vote) comme représentant de la commune.
- **Convention de mutualisation** : M Desloges informe les membres du conseil que depuis la dissolution de l'ex communauté de communes « du Cher à la Loire » certains travaux de voirie sont mutualisés avec les communes de ce territoire et qu'afin de mettre à disposition le personnel communal et le matériel, il est nécessaire de signer une convention qui est renouvelée chaque année. Le conseil accepte de renouveler cette convention pour 2020.
- **Election d'un représentant de l'agence technique départementale 41** : M Desloges est élu comme représentant communal auprès de l'A T D 41 à laquelle la commune de Monthou est adhérente.
- **Admission en non-valeur** : Devant l'impossibilité de recouvrer certaines créances le conseil le conseil accepte de comptabiliser en non-valeur des créances pour un montant de 1620 €.
- **Proposition d'achat d'un terrain** : M le maire donne lecture d'un courrier électronique de M Testud qui propose un terrain cadastré AW 445 et 446 d'une contenance totale de 2765 m2 pour un montant de 40 000€. Ce terrain est classé dans le PLUI en zone UB3 (zone où il est obligatoire d'instaurer la mixité sociale au titre de l'article L.151.15 du code de l'urbanisme). Après débat sur l'intérêt communal d'acquérir ce terrain, sa proposition n'est pas retenue étant donné qu'à *court terme* la commune n'a pas de projet correspondant aux critères du classement de cette zone. Une réponse sera envoyée à M Testud pour l'informer de cette décision tout en précisant que ce refus

n'est pas définitif et que dans l'avenir l'obtention de ce terrain peut présenter un intérêt communal dans le cadre d'un projet de lotissement ou d'une réserve foncière.

- **Convention avec l'association « les p'tits loups »** : Mme Chmiel rappelle que l'an dernier une subvention de 400 € avait été accordée à l'association les p'tits loups (centre aéré) basé à Thésée, mais qu'au final peu d'enfants de la commune en avait bénéficié. Aujourd'hui le CM accepte de renouveler cette aide en la conditionnant à des critères de disponibilité pour les enfants de notre commune.
- **Busage** : M Desloges informe les membres du conseil que depuis l'acquisition d'un tractopelle la commune prend à sa charge la pose des buses pour l'accès des terrains contigus aux voies communales. Or de plus en plus de demandes portent sur des longueurs importantes qui ne correspondent pas uniquement à l'accès des terrains. C'est pourquoi afin de garder l'esprit d'aide aux nouvelles constructions, la commune continuera la pose des buses uniquement sur une longueur maximum de 6 m. Cette décision est actée par 13 voix pour et 2 absentions.

**Questions diverses** : M le maire informe le conseil qu'il a confié une mission à un jeune étudiant en communication, chargé de créer une identité visuelle pour la commune ainsi qu'un support de communication. Plusieurs ébauches sont présentées aux conseillers qui auront à arbitrer entre les différentes propositions.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h30.